

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTAINES**

Séance du 5 Septembre 2017

L'An deux mil dix-sept,
Le cinq septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de FONTAINES -89- s'est réuni sous la présidence de Monsieur
FOUQUET Yves, Maire.

Étaient présents : Mrs Mmes FOUQUET Yves. CHABIN Claude. CHOCAT Eric. TRIBUT André. DUPOUY
Evelyne. PAUTOT Sylvie. SEPTIER Céline. PAILLET Thibaut

Absents : Mr PILLON Benjamin, Mme DELOHEN Claudine

Absente excusée : JORRY Vanessa

Secrétaire : Mme DUPOUY Evelyne

Délibération n°2017-035 :

APPROBATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT : Choix du zonage :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/01/2017 (2017-0002) relative à la révision du zonage existant,

Il y a lieu d'étudier le document de zonage d'assainissement réalisé par le bureau d'études BIOS et sur lequel le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Compte tenu de la grande dispersion de l'habitat dans la commune, le recours à un assainissement collectif paraît exclu pour l'ensemble des hameaux.

Le Maire rappelle les différents scénarii proposés par BIOS, leur coût financier et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le document de zonage présenté et en avoir délibéré :

- décide, après avoir voté à mains levées par 7 pour et 1 abstention, un assainissement collectif sur l'ensemble du bourg (scénario n°04 du document de zonage) avec reprise et actualisation du zonage existant et création d'une nouvelle station d'épuration avec une nouvelle filière de traitement complète de type filtre planté de roseaux de 170 EH (Equivalent Habitant) qui se justifie par la présence d'un réseau séparatif. Cette filière permet également une bonne intégration paysagère des ouvrages,
- décide que les hameaux resteront en assainissement individuel,
- demande au bureau d'étude BIOS d'établir le dossier d'enquête publique qui devra être soumis à la population,
- charge le Maire de faire toutes les démarches obligatoires,
- et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Ampliation de cette délibération sera transmise à :

- Mr le Préfet de l'Yonne,
- l'ATD 89 (assistance à la MO)
- au bureau d'études BIOS

Ont signé les membres présents.

Et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir viser cette délibération.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 08

Qui ont pris part : 08

Date de convocation : 31/08/2017

Date affichage : 31/08/2017

Le Maire :

Yves FOUQUET :



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/09/2017